

## Annexe N° 01

*Intervention de Grégory SOURD, conseiller municipal du groupe de la minorité portant sur le projet de délibération N°18*

Monsieur LE MAIRE,

Ce soir vous nous proposez, pour votre indemnité, de « maintenir le cap » fixé par la précédente mandature et de reconduire le taux d'indemnisation en vigueur sur la dernière partie du mandat.

Pour rappel, ce taux d'indemnisation a été revu à la hausse et augmenté de 32 % pour mandat unique de Maire après que Monsieur Pelissard eu renoncé à ces autres mandats, et par délibération du Conseil Municipal le lundi 25 septembre 2017. Conseil municipal auquel vous avez participé et auquel vous n'avez pas manqué de vous abstenir en relevant à son sujet, je vous cite « une augmentation de 32 % que nous ne sommes peut être pas obligé d'appliquer ».

A notre tour donc aujourd'hui de nous étonner que malgré votre réticence à l'époque d'augmenter ce taux d'indemnisation de la fonction qui est la votre aujourd'hui, et votre choix de ne pas la voter, vous la maintenez tout de même à votre effet, et ce pourtant en pleine crise économique naissante.

Cependant vous avez une position bien différente à l'égard de l'indemnité proposée aux fonctions de votre premier adjoint en annulant la hausse votée lors de ce même conseil pour ramener l'indemnité au niveau des autres adjoints. Et pourtant le premier adjoint a bien les pouvoirs de maire lors de votre absence, son rôle est prépondérant, son devoir d'implication aussi. Implication qu'il est nécessaire de compenser par l'indemnité, tel était l'objet de la précédente délibération. Le premier adjoint a également un rôle d'équilibre afin de ne pas laisser le Maire seul aux commandes... Malheureusement, le gap financier creusé par l'écart d'indemnité entre vous et lui nous laisse perplexe sur l'utilisation, à bon usage, de nouvelles règles de gouvernance participative et de représentation de la minorité que vous aviez pourtant envisagé de porter.

En dernier lieu, permettez nous de vous faire remarquer qu'en bon garant des finances des lédoniens, la précédente mandature avait fait le choix que de huit adjoints. Politique qui permettait chaque mois de garder une réserve financière sur le budget d'indemnisation. Votre choix d'intégrer un neuvième adjoint financé par la baisse de l'indemnité du premier d'entre eux et par l'utilisation de l'intégralité du budget alloué supprime de fait cette réserve qui aurait pu trouver sa place sur d'autres axes de financements.

Pour ces 3 raisons Monsieur Le Maire, notre groupe ne participera pas au vote de ce dossier et fait donc le choix de s'abstenir.

Merci pour votre écoute.